

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 mai 2023

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)**

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° DN85

présenté par

M. Jacobelli, M. Boccaletti, Mme Colombier, Mme Martinez, M. Rancoule, M. Berteloot,  
M. Gonzalez, Mme Galzy, M. Taverne, M. Girard et M. Giletti

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 33, compléter la dernière colonne de la seizième ligne du tableau par les mots :

« + systèmes de protection active ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le cadre d'un conflit face à des adversaires aux capacités similaires ou quasi similaires aux nôtres, les blindés français feraient face à des armements modernes, capables de les détruire. Nous le constatons en Ukraine, les pertes matérielles sont élevées, avec, à date, plus de 1175 chars détruits côté Russe, et 306 côté Ukrainien selon le site de renseignement en source ouverte « Oryx ». La profusion des missiles modernes, des charges tandem et des obus APFSDS sur le champ de bataille diminue l'efficacité des systèmes de protection passive qui équipent actuellement nos blindés.

Pour traiter ces nouvelles menaces, nous devons équiper nos blindés de systèmes de protection active (APS). Une technologie souveraine existe : la DGA annonçait en janvier 2023 avoir conduit des tests d'un tel système de protection (Diamant) dans le cadre du projet de technologie de défense (PTD) Prometeus. Nous devons donc poursuivre nos efforts dans ce sens et, à terme, équiper les blindés de l'armée de Terre destinés à aller au contact avec ces systèmes.